

## **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 SEPTEMBRE 2019**

L'an deux mille dix-neuf, le treize septembre à 21 heures, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de la mairie, sous la présidence de Mr Cyril COTONAT, Maire.

**Présents** : Cyril Cotonat, Valérie Domerc, Eliane Duffau, Carole Caussade, Christine Martinez

**Excusés** : Nathalie Gallato, André Peres, Jean Michel Esquerra, Jean-Marie Gévaert

Mme DOMERC Valérie est élue secrétaire de séance

### **1) Délibération « Refus du projet de cartographie de la présence de la direction générale des finances publiques dans le GERS »**

Suite à une demande du Conseiller Départemental et des Maires de l'ancien canton de Plaisance du Gers, Mr le Maire propose de prendre une Délibération concernant le refus catégorique du projet de cartographie de la présence de la DGFP dans le Gers visant notamment à la fermeture de la Trésorerie de Plaisance du Gers. Accord à l'unanimité des membres présents au Conseil Municipal.

### **2) Délibération « Suppression de la compétence : transport à la demande » du Sivom**

Mr le Maire propose de prendre une Délibération concernant la suppression de la compétence : transport à la demande effectuée par le Sivom suite à la constatation, par ce dernier, que ce service n'est plus utilisé depuis plusieurs années.

Accord à l'unanimité des membres présents au Conseil Municipal.

### **3) Décision modificative n°2 – budget commune**

Accord à l'unanimité des membres présents au Conseil Municipal de procéder à une décision modificative sur le budget commune pour faire un virement de 9,15 € sur le compte charges d'intérêts d'emprunts. Ce compte n'ayant pas été suffisamment doté lors de l'élaboration du budget prévisionnel.

### **4) Taxe d'aménagement – vote du taux**

Accord à l'unanimité des membres présents au Conseil Municipal de reconduire :

- Le taux fixé à 3% concernant la Taxe d'Aménagement
- L'exonération de taxe sur les abri-jardins et assimilés

### **5) Point déploiement de la fibre optique**

Les travaux de déploiement de la fibre optique concernant le Secteur de Plaisance ont débuté en juillet dernier. 8 sous répartiteurs sont positionnés. Celui de notre commune desservira les communes de Ladevèze-Ville et Armentieux. Les réseaux enterrés seront utilisés en priorité sinon le déploiement s'opèrera par voie aérienne. Gers Numérique sera le propriétaire du nouveau réseau.

Un appel à projet (en 2<sup>ème</sup> phase) est lancé pour le déploiement dans les zones les plus difficiles d'accès.

### **6) Point lotissement**

- Une entreprise de construction de maisons individuelles « Maison Ingénieur Bergelle SAS » a contacté la mairie afin d'avoir notre autorisation pour pouvoir mettre en ligne des annonces sur plus de 15 sites internet. Ces annonces portent sur la vente d'une maison avec terrain compris dans le lotissement (Reste 3 parcelles viabilisées à vendre). L'autorisation a été validé auprès de cette entreprise car cela n'engendre aucun frais pour la commune.
- Une réunion avec les propriétaires des terrains situés sur le lotissement sera programmée dans la 1<sup>ère</sup> quinzaine de décembre prochain afin de constituer la future association qui gèrera les frais de maintenance et d'entretien de la microstation d'assainissement semi-collective.
- Une réunion d'information, portant sur l'entretien des haies, avec les propriétaires des terrains situés sur le lotissement et l'association Arbres et Paysages 32 sera également programmée, dans le courant de l'hiver.

### **7) Sécurisation de la traversée du village**

Aux vues de nombreuses réclamations des administrés situés le long de la route départementale CD14, une nouvelle réflexion est en cours afin de palier aux vitesses excessives pratiquées par les camionneurs, routiers, motards, etc...

### **8) Installation cuve – Appartement n°2**

Pour information, la cuve de gaz de l'appartement n°2 (Logement communal) a été installée durant l'été. Les entreprises de Mr Loïc Mathias et Chauff'Confort doivent finaliser l'installation du réseau et le branchement fin septembre. La part communale de ce changement de cuve se portera sur l'installation du réseau et le branchement, à savoir 1 282,00 € HT mais sera compensée par un avoir de 800 € HT du fournisseur de gaz. Le reste à charge sera donc de 482,00 € HT.

### **9) Gestion d'un puit communal**

Suite à une demande de Mme Pilet et Mr Dupuy concernant l'utilisation exceptionnelle et provisoire du puit communal situé sur le chemin d'Espalanque, le Conseil Municipal donnera sa réponse lors du prochain conseil municipal après avoir pris connaissance de la réglementation en vigueur.

## **10) Commission Voirie**

- Chemin du Lista : le chemin communal a été réhabilité durant l'été. Un busage a été fait en guise de plateforme pour les prochaines déforestations. L'entreprise responsable des dégâts a pris à sa charge tous les frais.  
L'entrée pour l'accès au bois cédé par Mme Laffitte a été réalisée.
- Chemin des Arrious : les « trous » dans la voirie ont été rebouchés. Un rendez-vous sera fixé prochainement pour l'étude de la rénovation du pont. Des saignées seront réalisées sur les abords du chemin.
- Impasse des Jardins : le chemin a été repris.
- Le tertre éboulé (champ de Mr P.Quaglini) a été réhabilité.
- Epareuse : le passage a été effectué en juillet par le Sivom.

## **11) Commission Vie du Village**

La réunion annuelle avec les associations de la commune est reportée au 28 septembre à 10h30.

## **12) Point finances**

- 4 622,75 € seront perçus au titre de dotation de péréquation (compensation Taxe Professionnelle)
- 2 783,00 € seront perçus au titre du FPIC (Fonds National de Péréquation des ressources Intercommunales)
- 3 973,00 € seront perçus au titre de l'allocation compensatrice de la Taxe d'Habitation
- 66,00 € seront perçus au titre de l'allocation compensatrice de la Taxe Foncière Bâti
- 4 103,00 € seront perçus au titre de l'allocation compensatrice de la Taxe Foncière Non Bâti

## **13) Point travaux**

- L'entretien des panneaux de signalisation des chemins a été réalisé.
- L'entreprise Laumailé est intervenue pour la réparation de l'horloge de l'église St Laurent.
- En prévision de travaux, l'agent communal réhabilitera 3 buses de fossés en poubelle (2 pour le foyer, 1 pour l'aire de pique-nique Espalanque), et repeindra le bas du bar de la salle des fêtes.

## **14) Campagne de stérilisation des chats**

Un arrêté municipal a été pris pour permettre à l'association CHAPATOUNE (siège Mièlan) d'intervenir sur le périmètre de notre commune.

Une réunion d'information sur le but de la campagne de stérilisation des chats est en cours de préparation sur le territoire couvert par l'association.

## **15) Congrès des Maires**

Le 102e Congrès des maires et des présidents d'intercommunalité de France aura lieu du lundi 18 au jeudi 21 novembre 2019 sur le thème « Les maires, au cœur de la République ».

## **Questions diverses :**

### ➤ **Elections municipales 2020**

Les dates pour les prochaines élections municipales ont été arrêtées au 15 et 22 mars 2020.

### ➤ **Congés et Formations Agents communaux**

Mme Hébras, secrétaire de Mairie, sera en congés du 16 au 23 septembre.

Mr Urrutia, agent communal, suivra 2 formations, courant octobre, concernant l'habilitation d'utilisation de produits phytosanitaires et l'habilitation électrique.

### ➤ **Budget participatif gersoïis**

4 projets ont été retenus pour la 2<sup>ème</sup> session du budget participatif Gersoïis :

- Projet n° 1107 : Redonner vie aux tableaux du peintre Jean Chavauty
- Projet n° 3071 : Se promener dans la campagne
- Projet n° 3072 : Une aire de jeux pour les enfants à Ladevèze-Rivière
- Projet n° 4082 : Transformer l'ancienne salle de classe en salle de Co-Working

Les votes peuvent se faire en mairie ou sur internet et ce jusqu'au 06 octobre prochain.

### ➤ **Location de salle des fêtes et maison des associations**

A titre exceptionnel, le conseil municipal accorde le prêt de la salle des fêtes et de la maison des associations sans compensation financière, uniquement dépôt d'une caution de 150€, à l'ADOM pour leur repas de fin d'année. Plusieurs communes sont sollicitées, une seule sera retenue.

### ➤ **Compostage dans les cimetières**

Des panneaux signalétiques seront à faire pour indiquer les composteurs situés dans les 2 cimetières de la commune.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23H15.

Ont signé le registre tous les membres présents.